

Commune de Châteaubernard (Charente)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil dix, le seize du mois de décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du dix décembre deux mil dix, sous la présidence de Monsieur Daniel BOYER, Maire de Châteaubernard.

Présents :

**Daniel BOYER, Pierre-Yves BRIAND, Eric LIAUD, Nicole NAMBLARD, Philippe OURTAAU, Christel GOMBAUD, Michel DAMY, Dominique PETIT, Renée MARCHAND, Michel TIRACCI, Frédéric CONTER, Chantal MARCU, René CHAUEAU, Pierrette DAGNAUD, Christophe BAUDRY, Michel DERAND, Colette GEOFFROY, Jean-Claude FAYEMENDIE, Catherine BOINOT, Jean-Pierre VINCENT, Geneviève NADEAU-FAYEMENDIE, Patrick GUINEBERT**

Etaient excusés :

**Christiane PUISSANT, ayant donné procuration à Michel TIRACCI  
Cédric DAGNAUD, ayant donné procuration à Pierrette DAGNAUD  
Karine ROY, ayant donné procuration à Daniel BOYER  
Monique FOUCHER,  
Marie-Christine BRISSON**

Secrétaire de séance :

**Dominique PETIT**

**D. n°2010 - 112**

**Tarifs municipaux 2011**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les commissions municipales se sont prononcées sur l'évolution des tarifs municipaux, chacune dans son domaine respectif.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs municipaux 2011.

<b>Tarifs</b>	<b>Votes</b>
Restauration scolaire	24 voix pour, 1 abstention
Accueils périscolaires	unanimité
Centres de Loisirs sans Hébergement	unanimité
Médiathèque Adhésion	23 voix pour, 2 abstentions
Médiathèque photocopies et renouvellement carte	Unanimité
Cours d'informatique	unanimité
Spectacles	Unanimité
Salle Jean-Tardif	Unanimité
Salle des Fêtes	Unanimité
Conditions spécifiques location salles	Unanimité
Matériel	Unanimité
Personnel	Unanimité
Concessions cimetière	Unanimité
Vente espaces publicitaires site internet	22 voix pour, 3 abstentions

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

Adopte les tarifs municipaux 2011.  
Crée un demi-tarif spectacle pour les personnes handicapées.

**D. n°2010 - 113**

**Audit sur la gestion de CALITOM – autorisation à Monsieur le Maire de signer une convention avec la Communauté de communes de Jarnac**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, lors du budget primitif 2010 de Calitom, beaucoup d'interrogations se sont posées sur l'équilibre réel du budget et sur l'augmentation des contributions.

Aussi, après différentes réunions entre représentants de collectivités adhérentes à Calitom organisées par le Pays Ouest-Charente-Pays du Cognac, le conseil communautaire réuni le 27 octobre dernier a décidé de commander un audit sur la gestion de Calitom.

En effet, il apparaît pertinent pour la Communauté de Communes de Jarnac qui apporte une contribution financière importante à Calitom qu'une expertise financière soit menée

- avec une analyse des risques que fait porter le syndicat mixte sur les collectivités membres au vu des décisions prises,
- ainsi qu'une analyse technique sur les évolutions organisationnelles, réglementaires et technologiques avec l'adéquation sur les postes financiers.

Cette étude a pour objectif :

- De comprendre avec la plus grande objectivité possible le fonctionnement technique et financier
- D'appréhender les orientations stratégiques et budgétaires qui ont pour conséquence les augmentations exponentielles des taxes sur la feuille d'impôt des contribuables du territoire.

Il est demandé aux membres du conseil de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec la Communauté de Communes de Jarnac pour le partage (selon le nombre d'habitants) des frais d'étude estimés à 40 000 € TTC.

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes de Jarnac dans les conditions évoquées ci-dessus.

**D. n°2010 - 114**

**Autorisation à Monsieur le Maire de signer les conventions relatives à la vente d'espaces publicitaires**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'instaurer une tarification pour la vente d'espaces publicitaires sur le journal municipal et sur le site internet de la Ville de Châteaubernard. Les sommes perçues par la vente de ces espaces contribuent aux frais liés à la réalisation/hébergement du site et aux frais liés à la rédaction d'un publireportage. Les tarifs proposés sont les suivants (rappel) :

ESPACE PUBLICITAIRE SUR	2011	
Page d'accueil du site internet	600 €	à la signature de la convention
Castel Gazette (journal municipal) publi reportage page entière	1 380 €	par numéro à la parution après signature d'une convention
Castel Gazette (journal municipal) publi reportage 1/2 page	690 €	

Le tarif est a priori attractif. Les annonceurs participent ainsi financièrement aux publications de la Commune.

Sur le site, avant que l'annonce soit mise en ligne, elle fera l'objet d'un contrôle par la mairie.

La publicité apparaîtra par alternance sur la page d'accueil (12 à 16 publicités).

Sur le castel Gazette, le publireportage est soit proposé par le service communication de l'entreprise, soit réalisé par nos soins et présenté pour accord au responsable de l'entreprise.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

Le Conseil Municipal,

Ayant ouï le Maire en son exposé,

Après en avoir délibéré, et par 22 voix pour, 3 abstentions,

Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes dans les conditions évoquées ci-dessus.

**D. n°2010 - 115**

**Avis sur la vente d'un logement de la SA HLM Le foyer  
sis au 7 rue Bienassis à Châteaubernard**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, dans le cadre des dispositions relatives à la procédure dite de « vente HLM » et notamment l'article L 443-7 du code de la construction et de l'habitation, on est en possession des éléments relatifs à la décision prise par la SA HLM Le Foyer d'aliéner un élément de son patrimoine situé à Châteaubernard Hameau des Meuniers 7, rue Bienassis en faveur des locataires occupants.

- Délibération du Directoire en date du 26 Octobre 2010
- Informations sur le logement concerné
  - Pavillon de type V plein pied surface habitable de 81,22 m2 (section BC n°93 pour 564m2)
  - Livré en 1988
  - Prix de cession 110 000 € hors frais d'acte
  - Attestation certifiant que le logement répond aux normes minimales d'habitabilité et précisant son état d'entretien (Bon état d'entretien)
  - Avis des domaines (valeur vénale actuelle : 118 000 €)
  - Etat des prêts en cours

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis favorable à cette aliénation au profit des locataires occupants.

Le Conseil Municipal,

Ayant ouï le Maire en son exposé,

Après en avoir délibéré, et par 24 voix pour, 1 abstention,

Emet un avis favorable à la vente dans les conditions évoquées ci-dessus.

**D. n°2010 - 116**

**Solidarité aux familles des victimes de la tuerie  
de la déchetterie de Châteaubernard**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le lundi 8 Novembre dernier, un drame s'est produit à la déchetterie de Châteaubernard.

La Ville de Châteaubernard a mis en place un espace permettant aux habitants du territoire d'apporter leur soutien moral et financier aux familles touchées. De nombreuses personnes sont venues témoigner de leur soutien et de leur solidarité. Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir accepter une aide de la Ville de Châteaubernard à hauteur de 2 000 €.

Ce don serait versé à l'association Châteaubernard Humanitaire chargée de la gestion des dons.

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

Accepte une aide de la Ville de Châteaubernard de 2 000 €, en geste de solidarité en faveur des familles des victimes de la tuerie de la déchetterie de Châteaubernard, dans les conditions évoquées ci-dessus.

**D. n°2010 - 117**

**Décision Modificative n°4**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de prendre en compte une Décision Modificative à apporter au Budget 2010 de la commune.

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré, et par 20 voix pour, 5 abstentions,

Approuve la Décision Modificative n°4 au budget 2010.

DECISION MODIFICATIVE N° 4 -16 Décembre 2010

SECTION DE D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT DEPENSES

INVESTISSEMENT RECETTES

Programme Chapitre	Article	Fct	Opération	Libellé compte M14	DM	Programme Chapitre	Article	Fct	Opération	Libellé compte M14	DM
0800	2313	30	Complément travaux construction Pôle Enfance Jeunesse	Bâtiments	+ 500 000,00						
0700	2313	30	Travaux construction salle festive	Bâtiments	-500 000,00						
040	2313	020	Travaux en régie "amén. Mairie + ST + salle expo."	Bâtiments	+ 31 903,00						
	2312	211	Travaux en régie "amén. aire jeu EM Petit Prince"	Terrains	+ 325,00						
	2184	211	Travaux en régie "meubles EM Petit Prince"	Mobilier	+ 1 445,00						
	2188	020	Travaux en régie "8 racks de stockage matériel prêt"	Autres	+ 850,00						
	2315	823	Travaux en régie "amén. rond point Pointe à Rullaud"	Installations, matériel et outillages techniques	+ 3 100,00						
	2315	822	Travaux en régie "amén. sécurité Rte de l'Echassier"	Autres	+ 1 300,00						
	2188	024	Travaux en régie "matériel-décor pour manifestations"	Autres	+ 11 600,00						
	2313	823	Travaux en régie "mur communal Rue de la Commanderie"	Bâtiments	+ 1 770,00						
	2313	212	Travaux en régie "réhabil. classe EP Jules Vallès"	Bâtiments	+ 6 300,00						
	2313	212	Travaux en régie "réhabil. classe EP Pablo Picasso"	Bâtiments	+ 4 100,00						
	2315	414	Travaux en régie "clôture stade Claude Boué"	Installa., matériel et outillages ...	+ 470,00						
	2312	60	Travaux en régie "jardins familiaux"	Terrains	+ 15 000,00						
	2313	01	Travaux en régie "divers"	Bâtiments	-35 000,00						
020	020	01	Dépenses imprévues	Dépenses imprévues	-43 163,00						

**TOTAL GENERAL DEPENSES** 0,00

**TOTAL GENERAL RECETTES** 0,00

DEPENSES INVESTISSEMENT
RECETTES INVESTISSEMENT
<b>RESULTAT</b>

0,00
0,00
<b>0,00</b>

<b>D. n°2010 - 118</b>	<b>Dénomination d'une voie</b>
------------------------	--------------------------------

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, sur la proposition des résidents propriétaires de l'impasse du quartier de Tout Blanc cadastrée BH 131, il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir accepter la dénomination de la dite impasse : « Impasse du Puits ».

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

Accepte la dénomination de cette impasse « Impasse du puits »

<b>D. n°2010 - 119</b>	<b>Avance sur subvention à une association</b>
------------------------	--

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'Office Municipal des Sports de Châteaubernard sollicite une avance sur subvention de fonctionnement 2011 d'un montant de 2 000 €.

Il est demandé aux membres du conseil de bien vouloir répondre favorablement.

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

Octroie une avance sur subvention de fonctionnement 2011 d'un montant de 2 000 € à l'Office Municipal des Sports.

<b>D. n°2010 - 120</b>	<b>Principe de la délégation de la gestion des jardins familiaux à l'association Châteaubernard Humanitaire</b>
------------------------	---

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le principe de délégation de la gestion des jardins familiaux à l'Association Châteaubernard Humanitaire. Le CCAS garderait la compétence uniquement pour l'attribution des jardins et la destitution.

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré, et par 3 abstentions, 22 voix pour,

Approuve le principe de la délégation de la gestion des jardins familiaux à l'association Châteaubernard Humanitaire dans les conditions évoquées ci-dessus.